

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**Délibération n° 53/2020Nomenclature ACTE :  
*7.5 Subventions*

L'an deux mil vingt, le **lundi 28 septembre** à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	15	15 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Nicolas CHEVALLIER

Date de la convocation :  
17 septembre 2020

**DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSERVATOIRE D'ESPACES  
NATURELS DE L'ALLIER (C.E.N. 03)**

Date d'affichage :

Madame le Maire rappelle les actions menées sur la commune en partenariat avec le C.E.N. de l'Allier.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :

Elle donne lecture de la demande de soutien financier de celui-ci qui s'élève à 0,10 €/habitant soit 100,00 € pour 1000 habitants pour la commune.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention de verser la somme de 100,00 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 30 septembre 2020  
Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

